

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 35 (2005)
Heft: 3

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

L'OCPA en chiffres

L'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) est rattaché au Département de l'action sociale et de la santé, dont la présidence est assurée par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger. Plus de cent collaborateurs y travaillent.

L'OCPA est notamment chargé de verser des prestations complémentaires fédérales (PCF) et/ou cantonales (PCC) aux rentiers AVS ou AI domiciliés à Genève.

En 2005, pour les PCF, le montant destiné à la couverture des besoins vitaux s'élève à Fr. 17 640.– pour une personne seule, en âge AVS, vivant à domicile, et à Fr. 26 460.– pour un couple. Quant au revenu minimum cantonal d'aide sociale pris en compte dans le calcul des PCC, il est fixé à Fr. 23 477.– pour une personne seule et à Fr. 35 216.– pour un couple. Le loyer, les cotisations d'assurance maladie et l'abonnement unireso (TPG) ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus.

Pour les personnes séjournant dans un établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) ou dans un établissement pour personnes handicapées (EPH), l'OCPA garantit la couverture du prix journalier à charge du résident.

BILAN 2004

L'année dernière, l'OCPA a versé des prestations complémentaires à plus de 23 000 bénéficiaires, dont environ 20 000 vivent à domicile et plus de 3000 résident dans un établissement médico-social ou pour personnes handicapées. Ces presta-

tions représentent un montant de près de 392 millions, dont 34 millions concernent le paiement de frais de maladie et d'invalidité – pour la part non remboursée par les assurances maladie – et de frais paramédicaux. Le secteur des frais de maladie a traité près de 270 000

factures durant 2004. L'OCPA a participé également au financement des établissements médico-sociaux du canton de Genève par le versement d'une subvention directe à l'exploitation de plus de 92 millions pour l'année écoulée.

Plus de 2200 nouvelles demandes de prestations ont été enregistrées en l'an passé.

L'OCPA a reçu à l'accueil 11 624 personnes et le standard téléphonique a répondu à quelque 35 397 appels, sans compter les appels qui arrivent sur les lignes directes des collaborateurs.

OCPA

Office cantonal des personnes âgées

Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6

Tél. 022 849 77 41

Fax 022 849 76 76

www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h 00
de 13 h à 16 h

GENÈVE

La ferme à la ville

Au cœur de la cité, une cinquantaine de fournisseurs proposent des produits du terroir à l'enseigne des *Saveurs de la Ferme*. Une manière de consommer sain tout en soutenant la production locale.

«Il faudrait construire les villes à la campagne», disait l'humoriste français Alphonse Allais. Ici, au cœur de la cité genevoise, c'est la campagne qui vient en ville. A deux pas du rond-point de Rive, sur la ligne du tram, le magasin Les Saveurs de la Ferme offre une bien appétissante vitrine de la production agricole locale. A l'origine de ce beau projet, on trouve une coopérative portant le même nom, pour laquelle «consommer des biens alimentaires de proximité est plus qu'un simple acte économique,

et traduit au grand jour une certaine éthique personnelle».

Rapprocher le producteur et le consommateur, mieux faire connaître aux citadins les activités et produits de la campagne toute proche: ce magasin pas comme les autres ne manque pas d'ambition. Il témoigne aussi de la qualité de tout ce qui est cultivé ici, du savoir-faire des professionnels de la terre. Les agriculteurs genevois proposant leurs produits à cette adresse ont du reste signé une charte en ce sens, pour défendre ensemble un label de

qualité. Ainsi, les consommateurs sont assurés de trouver des produits agricoles cultivés sur territoire genevois ou dans la zone franche. La traçabilité est garantie et communiquée par un étiquetage clair. Le nom du producteur, la variété et le mode de production sont inscrits sur chaque article.

A DÉGUSTER

«Par l'achat d'un produit agricole genevois, le consommateur s'engage à soutenir la souveraineté alimentaire de la

VALAIS

Dialogue entre migrants

région, l'entretien du paysage du canton, le maintien d'une vie rurale, des conditions sociales des employés agricoles exemplaires et la tradition régionale», ajoutent les gérants du lieu. C'est évidemment une autre façon de consommer que d'aller remplir un caddie en France voisine...

Fruits et légumes, viande, boissons, vins, produits laitiers, confitures et miels, mais encore œufs frais et produits de boulangerie: au total, ce sont une cinquantaine de fournisseurs qui sont représentés à l'enseigne des *Saveurs de la Ferme*. Chacun d'eux s'engage à être présent sur place au moins une journée dans l'année pour présenter ses produits, ce qui garantit à la clientèle des dégustations chaque vendredi. Au programme de mars: jus de pomme et bricellets le 4, fromage de chèvre le 11, vins du Domaine de la Merrière le 18, et une journée «spécial Pâques» le 24.

En plus d'y acheter des produits savoureux, vous pouvez si vous le souhaitez, en tant que consommateur responsable, adhérer à la coopérative *Les Saveurs de la Ferme* en acquérant une part sociale pour un montant de cent francs.

C. Pz

»» Les Saveurs de la Ferme, 20 cours de Rive, 1207 Genève. Tél. 022 786 20 40. Heures d'ouverture: mardi et mercredi de 10 h à 19 h, jeudi de 10 h à 20 h, vendredi de 10 h à 19 h 30 (dégustations dès 11 h), samedi de 9 h à 18 h. Fermé le lundi. Site internet: www.terre-avenir.ch

A Sierre, l'Espace interculturel se veut une plate-forme de dialogue et de rencontres. Depuis près de dix ans, il a pour ambition d'apprendre aux uns et aux autres à vivre ensemble.

Je pousse la porte. Résonnent tambours et chants. Claire-Marie-France Minani, membre du groupe Umuhiza, anime l'atelier de danse africaine rwandaise. «Je fais le plein d'énergie», s'exclame l'une des participantes, jeune grand-mère en superforme. Autres occasions de partage, le groupe de parole et d'échange, les ateliers culinaires qui proposent les saveurs du Maroc, du Kurdistan, de Roumanie, de Somalie...

POUR L'OUVERTURE

«Nous voulons lutter contre les idées toute faites, nous ouvrir à d'autres cultures, apprendre à vivre ensemble», explique Marie Thérèse Brembilla, coordinatrice de l'Espace interculturel, projet lancé en mars 1995, à l'occasion de la Journée nationale des réfugiés. Dans une éthique de participation et de solidarité, un groupe fondait alors l'association qui donnera le jour à l'Espace interculturel Sierre. Reconnu d'utilité publique en 2001, il bénéficie d'une subvention fédérale dans le cadre de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers.

«Notre objectif est de promouvoir la culture dans sa dimension globale, respectueuse des traditions et des différences», explique Marie Thérèse Brembilla. Nous travaillons à l'insertion des personnes étrangères et à la sensibilisation de la population locale. L'une des



Marie Thérèse Brembilla, coordinatrice de l'Espace interculturel.

principales mesures d'intégration qui répond à une demande importante des personnes migrantes, est l'étude du français. Une dizaine d'enseignants professionnels, dont plusieurs préretraités, dispensent des cours de différents niveaux. En 2004, un point de contact «santé» a été ouvert, doté d'une équipe formée de médecins, infirmières, aides soignantes et conseillère en planning familial.

«Nos activités visent à créer des liens entre migrants et Valaisans», poursuit la coordinatrice qui cite encore des ateliers bien-être animés par une masseuse, des expositions de photos, dont l'une réalisée par des femmes sans papiers en

collaboration avec des Suissesses, des concerts qui offrent à des jeunes musiciens de différents pays l'opportunité de se produire en public. Et depuis juin 2002, Anne Salamin, metteur en scène conduit une activité théâtrale, couronnée par un spectacle sur le thème quitter son pays et créer de nouveaux liens.

La porte de l'Espace interculturel vous est grand ouverte. Dépaysez-vous.

Françoise de Preux

»» Espace interculturel, Sierre, Rue Monderèche 1, à proximité de l'ASLEC, tél. 027 455 96 31/ 455 32 76. Site: www.espacesierre.ch

JURA BERNOIS

Pro Senectute: demandez le programme!

Le printemps s'annonce actif du côté de Pro Senectute Jura bernois. Convivialité et découvertes figurent au menu du printemps.

Après les «jeux d'hiver», les marcheurs retrouveront par exemple leurs «Jeudis verts» dès le 10 mars. Les randonnées sont organisées essentiellement dans la région, mais des escapades plus lointaines sont prévues, comme celle qui aura lieu le 31 mars sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Geneviève Grimm-Gobat, animatrice sportive, et Olivier Jeannerat, coordinateur de l'animation, ont préparé un programme mêlant animations traditionnelles et originales et privilégiant les sorties et les rencontres.

À MANGER ET À VOIR

Parmi les nouveautés, les sorties «carte postale» emmèneront les participants dans de superbes décors de montagnes (Sainte-Croix, Engelberg) pour y passer une journée au goût

de vacances. Au choix chaque fois, de la marche pour les plus sportifs ou une visite des lieux pour les autres avec le partage d'un repas.

Les «sorties gourmandes» proposent, comme leur nom l'indique, de passer un bon moment autour d'un bon repas dans un restaurant de la région. Un minibus viendra chercher les dîneurs à leur domicile et les y ramènera dans l'après-midi.

Plus culturelles, les visites commentées des vitraux du Jura reprendront dès le 23 mars. Trois étapes sont déjà prévues: en Basse-Ajoie, à Delémont ainsi que dans ses environs et dans le Laufonnais. Les amateurs de nature s'intéresseront, eux, aux sorties botaniques guidées par Dolly Gigon et Annie Rossel. Une journée est annoncée à Kandersteg pour admirer un événement: les sabots de Vénus en fleurs!



Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy.

Les escapades curieuses, enfin, seront aussi l'occasion de découvertes diverses, comme le Musée de l'Hôtel-Dieu à Por-

rentruy, l'Arche de Noé de Vicques ou la citadelle de Besançon.

Nicole Rohrbach

VAUD

Loi sur les EMS devant le peuple

La nouvelle loi sur les EMS, adoptée par le Grand Conseil vaudois le 7 décembre dernier à une voix près, a soulevé l'ire de l'Avivo, de Résid'EMS et de la Fédéréms (*lire «Généralisations» de février*). Ces trois associations ont alors immédiatement lancé

un référendum commun pour obtenir les 12 000 signatures nécessaires. La récolte a largement abouti, réunissant plus de 30 000 signatures en moins d'un mois. A elle seule, l'association Résid'EMS a réuni 16 500 signatures. Rappelons que cette loi prévoit un

train de mesures mises en place pour économiser 30 millions de francs par an. Parmi les plus impopulaires figure l'obligation faite aux résidents de payer un loyer mensuel et des prestations en baisses concernant les conditions de travail du personnel

des établissements en question.

La récolte de signatures ayant abouti dans les délais, le peuple vaudois sera appelé à se prononcer. La date de cette importante votation a été fixée par la Chancellerie au 17 avril prochain.

J.-R. P.